

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 3 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 3 septembre 2024, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Hugh Fortier et Tony Rancourt
M^{mes} les conseillères Priscillia Lefebvre et Francine Vallières.

Étaient absents : M. le conseiller Réal Rancourt et M^{me} la conseillère Valérie Rancourt.

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. le maire Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2024-09-87 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-09-88 Adoption du procès-verbal du 6 août 2024

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2024 soit adopté tel que rédigé.

2024-09-89 Approbation des comptes

Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 54 557,04 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2024-09-90 Offre d'emploi journalier

Suite à la mise en candidature terminée le 20 juin, un seul candidat a été convoqué pour une entrevue. Puisque le candidat n'a pas donné suite, il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'afficher à nouveau l'offre d'emploi. Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae à la municipalité au plus tard le 26 septembre 2024 à 15h.

2024-09-100 Encombrants

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service pour la cueillette des encombrants pour l'automne 2024 par Les Entreprises J.L.R. Le tarif est de 179\$/heure + taxes pour le camion à ordures avec 2 employés, et 118\$/heure + taxes pour la grosse remorque. La collecte aura lieu dans la semaine du 29 septembre 2024.

2024-09-101 Achat et transport de sel et de sable pour la fabrication d'abrasif

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de sel et de sable pour l'hiver, cette dépense est estimée à 5 000 \$ excluant les taxes.

2024-09-102 Demande pour peindre le plancher de la sporteck

Suite à une demande du service de garde situé au 992, rue Mgr Lévesque de peindre le plancher. Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande.

2024-09-103 Prolongation du contrat de service de cueillette des ordures et recyclables

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prolonger le service de cueillette des ordures et recyclables jusqu'au 31 décembre 2024. Il est également proposé et résolu que M. Pierre Godbout, maire et M^{me} Katy Rivard, directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce contrat pour et au nom de la municipalité de Poularies.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance ait lieu en septembre 2024, la date exacte sera fixée ultérieurement.

2024-09-104 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 20h36.

Maire _____ Greffière trésorière/dir.gén. _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.